

Liminaire CTL du 30 avril 2019.

Monsieur le président,

Que de choses se sont passées depuis notre dernier CTL du 12 avril.

Le fait marquant de ces derniers jours est bien évidemment la synthèse du « grand blabla » et les réponses apportées par l'exécutif. Nous n'en attendions pas grand-chose...et nous n'avons pas été déçus. Nous savions que ce gouvernement n'était pas très à l'écoute des revendications du plus grand nombre et là on peut le dire, il est même carrément sourd. Alors que le président de la république reconnaît lui-même que les questions de l'injustice fiscale et celle des services publics étaient les plus importantes lors du « grand blabla », sa conclusion sur ces deux sujets est claire : circulez-y-a-rien à voir et rien ne sera remis en cause. Pire les orientations actuelles seront préservées, développées et intensifiées. Bref ne changeons rien d'une politique qui favorise les plus riches et qui accentue les inégalités. N'oublions pas que la politique fiscale de ce gouvernement va permettre aux 1 % des plus riches d'augmenter leur pouvoir d'achat de 6,4 % et aux 0,1 % des encore plus riches de 17,5 %. Donc pas de retour de l'impôt sur la fortune (ISF), pas de remise en cause de la flat-tax, pas de baisse de la TVA sur les produits de premières nécessités et aucune remise en cause des cadeaux fiscaux...Ah si, une petite annonce de baisse de l'impôt sur le revenu estimée à 5 milliards, qui profiterait à tous mais essentiellement aux plus aisés. Mesure démagogique qui ne permettra toujours pas de rendre l'impôt sur le revenu plus progressif et donc plus redistributif. Sans oublier, les non-imposables qui eux devront continuer à survivre. Concernant la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la seule annonce de fait est de mandater la Cour des Comptes pour évaluer cette fraude. Avec un tel gouvernement, les plus gros fraudeurs ont un boulevard devant eux...

Cerise sur le gâteau, ce geste de grande générosité sera payé par le plus grand nombre en travaillant plus longtemps et en baissant toujours plus la dépense publique. Entendez par là : supprimer toujours plus de fonctionnaires et de services publics.

Et sur ces deux sujets aussi, les annonces du président peuvent nous inquiéter. Les délocalisations de nos missions, des fonctionnaires sont belles et bien un enjeu pour ce gouvernement.

Mais apparemment la politique de la DGFIP devra être revue de A à Z puisqu'il a été annoncé qu'il fallait plus de fonctionnaires aux guichets et moins derrière les bureaux. Puisque nous connaissons votre sens de la loyauté, nous allons donc être ravis d'apprendre la fin des accueils sur RDV dans l'ensemble des SIP et des SIE parisiens .

Mais nous avons aussi entendu le président Macron parler des Maisons France Service, car il fallait développer les points de contacts dans l'ensemble des cantons. Plus de points de contacts généralistes mais jamais de réel service public qui réponde aux besoins des usagères et des usagers.

Le 24 avril dernier, le conseil des ministres à nommé un nouveau directeur général des Finances Publiques, actuel directeur de cabinet du ministre... Nous connaissons d'ores et déjà son parcours...Il a travaillé auprès des plus grands défenseurs du service public comme Jean-Pierre Raffarin, Luc Ferry, Gérard Darmanin... Nos camarades des douanes le connaissent bien également. Comme à chaque fois, nous attendrons de voir si le nouveau directeur général est plus ouvert que son prédécesseur au dialogue social, s'il est plus respectueux des élu.es du personnel, de nos missions, de l'ensemble des agentes et agents. Nous jugerons sur pièce même si nous ne sommes pas dupes et que sa principale mission sera d'être notre fossoyeur.

Depuis le 12 avril dernier, nous connaissons aussi les 8 collectivités qui se sont portées candidates pour la mise en place d'agences comptables dans le secteur public local. Il s'agit donc de la ville d'Hyères (83) ; la communauté de communes de Domfront-Tinchebray (61) et 4 de ses communes membres, les villes de Bobigny (93), Rueil-Malmaison (92), Suresnes (92) , Levallois-Perret (92), Issy-les-Moulineaux (92) ces deux dernières et on peut le comprendre sont assorties de réserves et la région Pays-de-la-Loire (44). Comme vous le savez, la création d'agences comptables est l'une des orientations portée par la DGFIP dans le cadre des préconisations des travaux du comité CAP22 et sonne le glas de la séparation ordonnateur/comptable. Et comme vous le savez, pour Solidaires Finances Publiques, le rôle du comptable public à travers le contrôle qu'il exerce sur l'ordonnateur, doit être préservé, car il garantit la sécurité et la

régularité des dépenses ainsi que la transparence et la fiabilité de l'information financière. La mise en place de ces agences comptables va repenser les grands principes de la chaîne des responsabilités en matière de gestion de fonds publics. Car ce ne sera plus le paiement donc le comptable, mais l'engagement, la contestation des droits, donc l'ordonnateur, qui sera pleinement responsable. Par ailleurs, dès lors que l'ordonnateur a autorité hiérarchique sur le comptable, qu'il le nomme et qu'il peut mettre fin à ses fonctions quand bon lui semble, comment la neutralité de gestion peut-elle exister ? Comment le comptable peut-il conserver son indépendance et son autonomie de gestion ? Et Solidaires Finances Publiques n'est pas seule à être vent debout contre cette réforme et la mise en place des agences comptables. Vous n'êtes pas sans savoir, M. le président, que l'Association des Comptables publics (ACP) est également vent debout face à ce projet ainsi que l'association des Maires de France (AMF) qui toutes deux ont décidé d'interpeller les élu.es sur cette question mais aussi sur le « futur réseau » DGFIP. Et pour finir sur ce point, Solidaires Finances Publiques n'oublie pas également les agentes et agents de la DGFIP concernés par ces agences comptables et qui actuellement sont dans une situation plus qu'anxiogène puisque la direction générale est claire : il faudra garantir coûte que coûte le « bon fonctionnement des agences comptables »...au détriment des envies des agentes et agents.

Concernant l'ordre du jour de ce Comité technique local :

Pour le bilan de la campagne 2018 et l'organisation de la campagne 2019 :

À la lecture des documents fournis, nous ne pouvons que constater encore une fois, le décalage entre les bilans idéalisés et la réalité du quotidien des agentes et des agents.

En effet, les accueils deviennent de plus en plus difficiles, tant pour les usagers que pour les collègues, notamment dans un contexte de mise en place du Prélèvement à la source et de la réforme de la taxe d'habitation, et du crédit d'impôt modernisation du recouvrement. Sans oublier, les annonces de notre ministre sur la suppression de la déclaration obligatoire sur les revenus, qui quelques semaines avant la campagne a généré beaucoup de questions de la part des usagères et usagers.

Ces réformes suscitent beaucoup de questions, souvent sans réponse immédiate, et génèrent des tâches supplémentaires (demande d'assistance, fiabilisation des

états civils, enregistrement des RIB...) entraînant de nombreuses interrogations et l'incompréhension des usagers.

Concernant l'accueil physique

Tous les usagers ne sont pas comptabilisés, ou alors « à la louche », en particulier en pré-accueil et en accompagnement pour les démarches en ligne.

Nous aurions aimé avoir le nombre d'usagers reçus site par site, car nous savons qu'il existe de grandes disparités auxquelles s'ajoutent des problématiques d'effectifs, matérielles et bâtementaires, excluant même parfois toute notion de confidentialité.

De plus, certains sites ne proposent toujours pas d'accès prioritaire aux usagers en situation de handicap. Solidaires Finances Publiques exige la prise en compte du handicap sur l'ensemble des sites de la DRFiP Paris.

Sur le découpage entre les campagnes papier et internet, vous présentez une coupure nette alors que la réalité dans les services est toute autre. De nombreux contribuables viennent au guichet après la date de fin des déclarations papiers, à la fois pour des questions fiscales et pour des questions techniques liées à la télédéclaration. De fait les campagnes sont de plus en plus étendues, et loin d'être une simplification, la télédéclaration génère une pression supplémentaire sur les services au niveau des délais et de la durée effective de campagne.

Concernant l'accueil téléphonique et en ligne

S'il est vrai, comme indiqué dans vos documents, que l'accueil internet augmente de façon significative, il manque des données importantes dans vos tableaux pour analyser ce point comme les données BALFUS et Econtacts.

De plus, votre explication est pour nous erronée. Cette augmentation ne s'explique pas par une bonne appropriation de ce canal par les usagers, mais plus par le manque de moyens et la surcharge des accueils physique et téléphonique.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques dénonce le positionnement des B stagiaires, ces derniers passent leur stage pratique à saisir des déclarations ou à assurer le pré-accueil, alors qu'ils devraient appréhender toutes les tâches dévolues au SIP. Ce ne sont pas des EDR. Leur stage pratique ne doit pas servir à compenser les suppressions d'emplois, mais bien à leur permettre d'acquérir

les connaissances nécessaires à une prise de fonctions dans de bonnes conditions.

Pour les services civiques, Solidaires Finances Publiques s'inquiète de leur affectation sur des postes nécessitant une habilitation (ex : saisie de déclaration avec l'habitation d'un agent) ce qui pose le problème de la confidentialité et d'une utilisation dévoyée et utilitariste du service civique.

Concernant le courrier

Nous réfutons votre constat de « rares anomalies » dans la distribution par la Poste, un très grand nombre de déclarations étant revenues BNI dans les services, nécessitant un traitement par les collègues (renvoi en cas de DAC, éventuel classement...), alors même que les usagers n'avaient pas déménagé.

Concernant l'émission accélérée

Nous regrettons que vous n'évoquiez pas dans vos documents le nombre de défaillants sur Paris, ainsi que les travaux de relance et de taxation d'office.

Toujours sur ce sujet, Solidaires Finances Publiques souhaite avoir un bilan sur les suites de la note dite « Mariel » de validation des DPR sans dépôt de déclaration.

Nous regrettons également qu'aucun bilan des retraitements GESPART et de l'exploitation des listes ILIAD ne soit évoqué dans vos documents. Ces tâches représentent en effet une part importante du travail des SIP durant cette période. Contrairement à la communication gouvernementale, la télédéclaration ne réduit pas le travail dans les SIP, elle transfère simplement les tâches de saisie vers des tâches de retraitement. L'absence de bilan sur ce sujet de votre part n'est donc pas neutre.

S'agissant de l'accueil sur rendez-vous, un bilan aurait dû être fait pour les sites l'ayant maintenu pendant la campagne IR 2018. Nous relevons que la note DG incite fortement les services à maintenir l'APSRV pendant la campagne, quelles consignes la DRFIP 75 a-t-elle donné à ce sujet pour la campagne en cours ?

Pour la campagne IFI, nous souhaiterions avoir un document complémentaire des données chiffrées de comparaison (en nombre de déclarations, et en droits) entre la campagne IFI 2018 et la campagne ISF 2017.

Enfin, sur les remarques des agentes et agents pendant la campagne 2018, Solidaires Finances Publiques demande quelles réponses ont été apportées et quelles procédures ont été mises en place pour améliorer le service public rendu et les conditions de travail des agentes et agents ?